

ASSOCIATIONS, PROPOSEZ UN ÉVÉNEMENT SUR PESSAC.FR !

Vous êtes une association pessacaise et souhaitez diffuser un événement sur pessac.fr ? Voici comment faire !

ACCÉDER AU FORMULAIRE « PROPOSER UN ÉVÉNEMENT »

2 possibilités :

- > Rendez-vous directement sur la page du formulaire <https://www.pessac.fr/agenda/proposer-un-evenement-196.html>
- > Se rendre sur [pessac.fr](https://www.pessac.fr). Puis au bas du bloc « En ce Moment » cliquez sur « proposer un événement ».



Vous pouvez bien sûr également rechercher « pessac proposer un événement » sur votre moteur de recherche favori.

LE FORMULAIRE

- > Pour qu'un événement associatif soit intégré dans l'agenda du site, les associations pessacaises peuvent remplir le formulaire comprenant les informations à publier. **Après modération par la Direction de la Communication, l'événement sera mis en ligne.**
- > **Ce formulaire est réservé aux événements organisés par les associations pessacaises** (fêtes, compétitions, réunions, conférences, spectacles, brocantes, etc). Merci de ne pas l'utiliser pour vos

activités régulières (exemple cours de jardinage du 10 septembre au 30 juin), cela ne sera pas publié.

- > Les informations recueillies peuvent également être publiées dans l'agenda du journal municipal OP ! Pour cela, merci de remplir le formulaire deux mois avant la date de l'événement.
- > Veillez à bien remplir les champs obligatoires, sinon votre demande ne sera pas envoyée.
- > Le formulaire est adaptatif, vous pouvez le remplir depuis votre téléphone, votre tablette ou votre ordinateur.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Quelques explications utiles sur certains champs pour vous aider à bien remplir le formulaire !
Pensez à bien remplir les champs marqués « **obligatoire** »

Description

Description

Image

La description de votre événement n'est pas obligatoire. Ceci dit, elle sera très utile aux internautes !
Conseil : aller à l'essentiel et rédiger des phrases courtes dans la description.

Image d'illustration de votre événement

Image

L'image doit idéalement être carrée (ratio 1:1), sinon elle sera recadrée automatiquement.
Formats acceptés : jpg, gif, png
Poids max : 5Mo

Parcourir... Aucun fichier sélectionné

Il faut fournir une image carrée de préférence. Si votre image n'est pas carrée, elle sera retaillée automatiquement et cela risque de dénaturer votre visuel. **Attention, la taille maximale autorisée pour votre image est de 5 mégaoctets (5 Mo).**

Vous pouvez utiliser différents logiciels gratuits pour retailler vos images : [PixlR](#) (sur le web) ou [Xnview](#) (à télécharger).

Parution sur d'autres supports

PARUTION DANS LE MAGAZINE MUNICIPAL OP !

Attention, pour la parution dans le magazine OP! votre événement devra être envoyé a minima 2 mois avant la parution. Par exemple pour le OP! de juin, votre événement doit nous parvenir avant le 1er avril.

Oui

Non

Il est possible de faire paraître votre événement dans le magazine municipal OP ! Attention à bien respecter les délais de parution. En effet l'événement doit nous parvenir 2 mois avant la date de parution du magazine.